Pays COMMINGES PYRÉNÉES

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2018
SAINT-GAUDENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 05 juillet à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 29 juin 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 42

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE François ARCANGELI
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE – Magali GASTO OUSTRIC - Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Evelyne SANSONETTO - Philippe BRILLAUD Jérôme ADOUE - François CARAOUE Jean Michel LOSEGO - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA - Jean-Pierre DUCLOS Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain CASTEL - Bernard DUMAIL John PALACIN - Joël GROS - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN – Jean Bernard PORTET Jean Pierre BRANA – Philippe PRADERE Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA - Alain FRECHOU Jacques FERAUT - Michel AUBERDIAC Nathalie LACROIX - Jean DE GALARD
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Jean Louis REDONNET - Michel LADEVEZE Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Evelyne SANSONETTO *(pour* Emilie SUBRA*)* Denis SARRAQUIGNE *(pour* Jacques FERAUT*)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)* Jean Bernard CASTEX *(pour Jean DE GALARD)*
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain CASTEL *(pour Dominique BERRE)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE) Robert MARTIN (pour Brigitte SEGARD)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabregue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Louis PLE - Louis BARES - Jean Charles ROSELLO
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE - Claire VOUGNY – Marc CASTEX Thomas FAURE - Eric MIQUEL Geneviève CAPERAN LORENZI

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean SUBRA

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Josette SARRADET – Marie Christine LLORENS Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA Josette PEYRIGUIER- Rose Marie DEDIEU
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Lucien CABARE – Régis FARRE - Thierry PLANTE Christiane LARRIEU - Annie NAVARRE Jeanine BRUNET - Jean François FOIX - Julien CHAINET Patrick BEAUCHET
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM – Philippe BONNET – Laurette DASPET

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Pays COMMINGES PYRÉNÉES

SOUS-PREFECTURE
10 JUIL. 2018
SAINT-GAUDENS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-03-01

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 3 avril 2018

Considérant l'ordre du jour du Comité Syndical du 3 avril 2018 qui était le suivant :

Délibérations

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 février 2018
- Adoption du compte de gestion 2017
- Adoption du compte administratif 2017
- Affectation du résultat
- Approbation du budget primitif 2018
- Approbation du programme d'actions de valorisation du bois d'œuvre local
- Approbation de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) mutualisé à l'échelle du Pays
- Demandes de subvention auprès des partenaires financeurs (Leader, Conseil Départemental, Agence Régionale de santé, Région)
- Approbation et signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Gaudens en tant qu'instructeur au Pôle ADS
- Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Questions diverses

Point d'information

- Présentation du diagnostic du Plan climat air énergie territorial
- Agenda

Aucune observation n'est formulée.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 3 avril 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

06 JUIL. 2018

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 JUIL. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 JUIL. 2018

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-02
Adoption du Compte de Gestion 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1 et suivants,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière de Saint-Gaudens pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative du PETR tenue par Monsieur le Président,

Constatant que le quorum est atteint au moment du vote, Monsieur le Président propose d'adopter le compte de gestion tel que dressé par Madame la Trésorière de Saint-Gaudens pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique
d'adopter le compte de gestion tel que dressé par Madame la Trésorière de Saint-Gaudens pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

REÇU
le 10 AVR. 2018
PRÉFECTURE

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

10 AVR. 2018

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le :

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 42

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Délibération n°2018-02-03

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-03
Adoption du Compte Administratif 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 relative au plan comptable applicable aux syndicats mixtes, et l'ensemble des arrêtés et circulaires qui l'ont complétée ou modifiée,

Considérant le vote du budget primitif 2017, en date du 28 avril 2017,

Considérant le vote de la DM n°1 lors de la séance du 4 décembre 2017,

Monsieur François ARCANGELI est désigné président de séance.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 tel qu'annexé.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président quitte la séance avant le vote.

- Résultat de fonctionnement excédentaire : 213.092,84 €
- Besoin en investissement - 51.545,50 €
- Résultat global (résultat de clôture) excédentaire : 161.547,34 €
- Restes à réaliser (Dépenses) : 131.271,00 €
- Restes à réaliser (Recettes) : 109.450,00 €
- Résultat définitif avec RAR : 139.726,34 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique
d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté et annexé.

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le vice-président, François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

Nos imprimés sont produits par l'imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 abrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-04
Affectation des résultats 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative au plan comptable applicable aux syndicats mixtes, et l'ensemble des arrêtés et circulaires qui l'ont complétée ou modifiée,

Considérant l'adoption du compte administratif 2017 en cette séance,

Monsieur Le Président présente les résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2017	213.092,84 €

- Section d'investissement

Résultat d'investissement cumulé 2017	- 51.545,50 €
Restes à réaliser en dépenses	131.271,00 €
Restes à réaliser en recettes	109.450,00 €

Monsieur le Président propose de décider les affectations suivantes :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (réserves)	73.366,50 €
R 002 du BP 2018 (recettes de fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté	139.726,34 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique
d'affecter les résultats 2017 tel que présentés.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par l'abrégute imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 abrégute duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-05
Adoption du Budget Primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et l'ensemble des arrêtés et circulaires qui l'ont complétée ou modifiée,

Considérant le débat et le rapport d'orientations budgétaires du 5 février 2018,

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
798.120,34 €	798.120,34 €

- Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
345.850,50 €	345.850,50 €

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
d'adopter par chapitre, le budget primitif pour l'année 2018 tel que présenté et annexé.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Article 2
d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes ou documents à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le président

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

PROJET DE DELIBERATION

Séance du : 03.04.18

Objet :

Approbation du programme d'actions de valorisation du bois d'œuvre local

Vu les délibérations n°2015-07-04 et 2016-06-02 adoptées par le Comité Syndical en sa séance du 26 novembre 2015 et en sa séance du 7 octobre 2016 portant approbation des statuts et du projet de territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées, intégrant l'animation territoriale filière bois visant au renforcement des usages du bois et à la promotion de la transition énergétique

Vu les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 05 février 2018,

Monsieur le Président explique que le Pays Comminges Pyrénées anime plusieurs actions de soutien à la filière forêt bois local ; étude sur la desserte forestière et la mobilisation des bois en forêt de montagne, soutien au plan de massif du secteur d'Aurignac mis en place par le Centre Régional de la Propriété Forestière, contractualisation avec l'ADEME pour encourager le développement de chaufferies bois énergie…

En complément de ces actions et pour poursuivre le travail sur la partie aval de la filière, il est proposé d'animer deux actions visant la valorisation du bois d'œuvre :

- « Du bois local pour ma classe » ; programme de sensibilisation des enfants du territoire, où des classes volontaires pourront bénéficier de plusieurs animations autour de la forêt et du bois : sortie en forêt, rencontre avec un artisan, conception d'un petit mobilier en bois local avec un designeur et installation dans la classe de l'objet fabriqué par un artisan du territoire. Le Pays prendra à sa charge les frais de transport des classes, les prestations d'animations et de conception, ainsi que la fabrication du petit mobilier qui sera ensuite installé au sein de chaque classe participante.
  Pour l'année scolaire 2018-2019, 4 à 5 classes du territoire pourraient bénéficier de ce programme qui s'intègre au programme officiel de découverte de l'environnement des cycles 3 (CM1-CM2). Cette action s'inscrit aussi dans l'ambition de sensibilisation au développement durable que porte le Pays Comminges Pyrénées dans le cadre de la démarche Plan Climat.
- La conception et le prototypage d'un ou de deux objets touristiques en bois local, valorisant les essences du massif des Pyrénées et contribuant à la promotion du territoire. Ces objets, une fois prototypés, pourront être vendus par une structure commerciale partenaire du Pays dans les offices de tourisme et les boutiques du territoire. Le Pays prendra à sa charge la prestation de conception du ou des objets touristiques, ainsi que la prestation de prototypage des objets créés.

Ces actions doivent concourir à la reconnaissance de la valeur des bois du Comminges et à sensibiliser les populations locales et les touristes aux qualités de ce matériau, naturel et durable. Elles s'inscrivent de plus pleinement dans l'objectif inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de valoriser les ressources naturelles du territoire.

PROJET

Plan de financement prévisionnel pour le programme d'actions « Valorisation du bois d'œuvre local »

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		
Objet touristique en bois local	4 500 €	LEADER	14 400 €	*Soit 48 %*
Du bois local pour ma classe	25 500 €	Etat (Massif)	4 800 €	*Soit 16 %*
		Région	4 800 €	*Soit 16 %*
		Autofinancement	6 000 €	*Soit 20 %*
TOTAL dépenses	30 000 €	TOTAL recettes	30 000 €	100 %

Il est ainsi proposé ;

- D'approuver le programme d'actions « Valorisation du bois d'œuvre local »
- D'approuver le plan de financement du projet et d'autoriser le Président à solliciter les co-financeurs,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Gaudens, le

Le Président,
Jean-Yves DUCLOS

PROJET

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-07
Approbation de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées

Considérant les statuts du Pays Comminges Pyrénées actualisés lors de la séance du comité syndical du 06 juillet 2017,

Considérant les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 05 février 2018,

Monsieur le Président explique qu'au-delà des missions que le Pays Comminges Pyrénées exerce, les élus du Pays Comminges Pyrénées et des 3 communautés de communes ont souhaité réfléchir à la mutualisation de méthodologies et d'outils de travail dans un souci d'efficience de l'action publique et des services rendus par les 4 structures sur le territoire.

Dans cet objectif, il est proposé de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) qui bénéficie aux services du PETR et des 3 communautés de communes membres : assainissement, réseaux, urbanisme, valorisation des itinéraires de randonnée, gestion des zones d'activités...de nombreuses missions de service public ont des liens étroits avec la cartographie. Grâce à ses capacités de calcul et de recoupement entre différentes informations, le SIG devient un outil très intéressant pour mieux connaître et gérer les enjeux du territoire, en disposant d'une information homogène, plus pérenne que des supports papier, consultables par tous...

Concrètement, ce SIG mutualisé doit permettre de mutualiser un certain nombre de coûts : mutualisation de l'achat de données géographiques, de l'achat de logiciels... et de faciliter l'homogénéisation et le partage de ces données pour une action publique plus transversale.

Monsieur le Président rappelle que des temps de travail se sont tenus avec les communautés de communes pour cibler les besoins et les attentes de chaque structure. Une déclinaison de cet outil au service des communes sera également étudiée.

En collaboration avec les communautés de communes, le Pays Comminges Pyrénées souhaite recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aider dans la phase de préfiguration de l'outil SIG et dans sa phase opérationnelle de mise en place et de déploiement. Il est également proposé que le Pays Comminges Pyrénées mutualise les coûts d'achats de logiciels ou de données qui s'avèreront nécessaires au fonctionnement du SIG mutualisé.

<u>Plan de financement prévisionnel pour la mise en place d'un SIG mutualisé</u>

Monsieur le Président présente le plan de financement du projet, pour la phase d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour les investissements nécessaires au démarrage de la plateforme. Par son caractère mutualisé et innovant sur le territoire, cet outil peut prétendre à un cofinancement par le programme européen LEADER et a également été inscrit dans le contrat de ruralité passé avec l'Etat.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	25 000 €	LEADER	48 000 €	*Soit 48 %*
Achat de logiciels-données	75 000 €	Etat (FNADT)	32 000 €	*Soit 32%*
		Autofinancement	20 000 €	*Soit 20 %*
TOTAL dépenses	100 000 €	TOTAL recettes	100 000 €	100 %

Monsieur le Président précise que le budget proposé pour cette opération couvre les dépenses d'études et de préfiguration et l'investissement initial pour la mise en place de la plateforme SIG mutualisée. Ce budget ne prend pas en compte les coûts et besoins liés au fonctionnement de l'outil pour les années suivant son déploiement : animation, maintenance, renouvellement des licences, mises à jour, développement d'outils métiers supplémentaires… Ces coûts seront néanmoins étudiés dans la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage et feront l'objet de conventions entre le PETR et chacune des communautés de communes.

Monsieur le Président propose enfin qu'une commission de travail soit mise en place et ouverte à tous pour approfondir la thématique avant toute action du Pays afin de s'assurer que les travaux engagés correspondent aux attentes et aux besoins du territoire. Il souhaite en effet qu'une attention particulière soit portée afin qu'il n'y ait pas de doublons avec les communes de la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises équipées d'un SIG.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
d'approuver le projet de mise en place d'un SIG mutualisé à l'échelle du Comminges.

Article 2
d'approuver le plan de financement du projet.

Article 3
de mettre en place une commission de travail afin de s'assurer que les travaux engagés correspondent aux attentes et aux besoins du territoire et éviter tout doublon.

Article 4
d'autoriser le Président à solliciter les co-financeurs.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Article 5

d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le Pays et ses 3 communautés de communes dans cette mission.

Article 6

d'autoriser Monsieur le Président à recruter un ou des maîtres d'œuvre pour assurer la mise en place du SIG.

Article 7

d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-08

Demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER pour l'animation et la gestion du programme Leader au titre de 2018

VU la délibération du Comité Syndical n°2014-04-05 en date du 9 décembre 2014 portant approbation du dossier de candidature GAL LEADER,

VU la délibération du Conseil Régional N° 15/07/11.13UE du 9 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2015-07-03 en date du 26 novembre 2015 instituant le GAL Comminges Pyrénées et portant approbation de la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER,

Considérant la signature de la convention LEADER par le PETR Pays Comminges Pyrénées, l'Agence de Services et de Paiement et le Conseil Régional Occitanie en date du 7 octobre 2016,

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays Comminges Pyrénées est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) qui met en œuvre le programme LEADER 2014-2020 sur le territoire. Réglementairement, une partie de l'enveloppe FEADER allouée au territoire pour la période de programmation (jusqu'en 2020) est dédiée à l'animation et à la gestion du programme Leader. Cela comprend :

- L'animation du programme et l'assistance technique au montage des dossiers auprès des porteurs de projets ;
- La communication autour du programme et de la stratégie du GAL Comminges Pyrénées ;
- La gestion administrative et financière et le suivi du programme ;
- L'évaluation du programme ;
- La participation aux réseaux d'échanges et notamment au Réseau Rural.

A ce titre, le PETR Pays Comminges Pyrénées peut donc solliciter une aide FEADER, le programme LEADER intervenant à hauteur de 60 % des dépenses éligibles, à partir de la date de la sélection positive de sa candidature initiale, soit au 9 juillet 2015.

Ainsi, Monsieur le Président propose de solliciter une demande de financement à hauteur de 38 281,76 € pour l'animation et la gestion 2018 du programme LEADER comme présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Frais de rémunération	59 552.94 €
Frais de déplacement et de participation	2 500 €
Adhésion 2017 au réseau LEADER France	600 €
Communication	500 €
Organisation de la journée du GAL pour le « Joli mois de l'Europe »	650 €
TOTAL	**63 802,94 €**

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet	**63 802,94 €**	
LEADER	**38 281,76 €**	**60 %**
Région	12 760,59 €	20 %
Autofinancement (PETR Pays Comminges Pyrénées)	12 760,59 €	20 %

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le plan de financement au titre de l'opération « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées 2018 » tel que présenté.

Article 2

de charger Monsieur le Président de solliciter auprès du GAL Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER, l'attribution des aides financières associées à la prise en charge de ce volet « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées » au titre de cette année.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

10 AVR. 2018

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le :

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabregue.com

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-09
Demande de subvention 2018 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les missions d'ingénierie du Pays

VU les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 05 février 2018,

VU le vote du Budget Primitif 2018 au cours de cette séance,

Considérant que dans le cadre de la Charte pour un développement équilibré des territoires ruraux, signée en novembre 2016 par les 4 PETR et les 2 communautés d'agglomération de Haute-Garonne, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne apporte un appui technique et financier qui se traduit par :

- Une subvention annuelle de 50.000€ pour le fonctionnement de ces structures,
- Un appui technique aux projets de territoire et conventions territoriales des PETR et leurs démarches de contractualisation,
- Un appui technique à l'élaboration, modification et révision des Schémas de Cohérence Territoriale,

Monsieur Le Président propose de renouveler pour 2018 la demande d'aide au fonctionnement du Pays Comminges Pyrénées.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'adresser au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour 2018 une demande d'aide au fonctionnement du Pays Comminges Pyrénées.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

REÇU
10 AVR. 2018
PREFECTURE
SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-10
Demande de subvention 2018 auprès de l'Agence Régionale de Santé en vue de coordonner le contrat local de santé

VU les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 05 février 2018,

VU le vote du Budget Primitif 2018 au cours de cette séance,

VU l'engagement de l'ARS à cofinancer pendant 5 ans un poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé,

Considérant la mise en œuvre du Contrat Local de Santé entre le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé qui vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire et les actions de la mission de coordination du Contrat Local de Santé,

Monsieur le Président propose de solliciter pour 2018, l'ARS pour le cofinancement de la coordination du contrat local de santé sur la durée du contrat soit 5 ans, à hauteur de 25.000 € par an.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'adresser à l'Agence Régionale de Santé pour 2018 une demande d'aide de subvention pour la coordination du contrat local de santé du Pays Comminges Pyrénées.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

REÇU
le 10 AVR. 2018
PRÉFECTURE
SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

10 AVR. 2018

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU le 10 AVR. 2018 SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-11

Demande de subvention 2018 auprès de la Région Occitanie pour les missions d'ingénierie du PETR Pays Comminges Pyrénées et l'animation de l'Espace Info Energie

VU les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 05 février 2018,

VU le vote du Budget Primitif 2018 au cours de cette séance,

Considérant que la Région Occitanie apporte un soutien au fonctionnement des territoires dans le cadre du « dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux » du Contrat 2018-2021,

Considérant que la Région Occitanie apporte son soutien à l'animation des Espace Info Energie en complément de l'aide accordée par l'ADEME,

Monsieur Le Président propose de renouveler pour 2018 la demande d'aide régionale en faveur du soutien à l'ingénierie du Pays Comminges Pyrénées et à l'animation de l'Espace Info Energie.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'adresser pour 2018 une demande de subvention à la Région Occitanie pour son soutien à l'ingénierie du Pays Comminges Pyrénées et à l'animation de l'Espace Info Energie.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

REÇU
10 AVR. 2018
PRÉFECTURE
SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 42

Quorum atteint
M. Jean-Yves Duclos ne prend pas part au vote

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 09 AVR. 2018
SOUS-PRÉF... DE SAINT-...

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-12

Approbation et signature de la convention portant mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Gaudens en tant qu'instructeur ADS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 204-du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi 2007-148 du 2 février 2007, relative à la modernisation de la fonction publique réformant le régime de la mise à disposition des fonctionnaires,

VU la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 mettant en application les nouvelles dispositions de mise à disposition, qui prévoient notamment, que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet après leur accord et avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissement public en relevant,

Considérant la mise en place au 1er janvier 2018 du service ADS au sein du PETR ;

Considérant la candidature de Monsieur Ségundo Arcé pour exercer les fonctions d'instructeur ADS au sein du PETR Pays Comminges Pyrénées ;

Considérant que la commune de Saint-Gaudens a mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en date du 5 avril 2018, la mise à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées de Monsieur Ségundo ARCE ;

Vu l'accord écrit de Monsieur Ségundo Arcé, en date du 15 mars 2018 ;

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1
d'approuver le projet de convention portant définition des conditions de la mise à disposition de Monsieur Ségundo ARCE, à conclure avec la Mairie de Saint-Gaudens du 09/04/2018 au 08/04/2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Article 2
d'autoriser Monsieur Loïc Le Roux De Bretagne à signer avec la Mairie de Saint-Gaudens ladite convention.

Article 3
d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Article 4
d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2018 .

Pour extrait certifié conforme,
Le vice-président, François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :	09 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le :	09 AVR. 2018

REÇU
le 09 AVR. 2018
SOUS-PRÉFET
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2018

Délégués en exercice : 52

Délégués présents avec voix délibérative : 43

Quorum atteint

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 27 mars 2018 s'est réuni en séance plénière à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Jean Paul MANENT MANENT - Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA Denis SARRAQUIGNE - Alain BOUBEE Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO Philippe BRILLAUD - Michel AUBERDIAC Julien LACROIX - Nathalie LACROIX Jean-Pierre DUCLOS - Valentin BIASON
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Jean Paul SALVATICO - Dominique BERRE Bernard DUMAIL - Jean Louis REDONNET - Joël GROS Michel LADEVEZE - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Pierre BRANA - Philippe PRADERE
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Jean Bernard CASTEX - Hervé CHEYLAT Alain FRECHOU - François CARAOUE Gérard LOISEAU - Éric HEUILLET Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrice RIVAL - John PALACIN - Louis FERRE Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Bernard DUMAIL *(pour Patrice RIVAL)*
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Emilie SUBRA *(pour Pierre SAFORCADA)* *Valentin BIASON (pour Alain FRECHOU)*

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat	Corinne ORTET (pour Philippe PRADERE)
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Bernard TARRAUBE (pour Hervé CHEYLAT)

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Méd. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Marie Christine LLORENS - Henri GOIZET Dominique PONTICACCIA - Josette PEYRIGUIER
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY - Marc CASTEX - Jeanine BRUNET Jean SUBRA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Robert MARTIN - Jean Louis PLE Jean Charles ROSELLO

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Thomas FAURE - Annie NAVARRE
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Audrey AZAM

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT© Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Délibération n°2018-02-13

Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

(Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU l'Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux,

VU l'Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux,

VU l'Arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux,

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

VU l'avis en date du 14 février 2018 du comité technique intercommunal placé auprès du centre de gestion de la Haute-Garonne,

Considérant que depuis le 1er janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Pour tenir compte de ces évolutions réglementaires, il convient de modifier l'organisation du régime indemnitaire au sein du PETR pour transposer cette nouvelle règlementation.

Considérant que le RIFSEEP est composé de deux parties :

- **l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise** (IFSE) liée au poste de l'agent. Elle vise ainsi à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
  Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- **le Complément Indemnitaire Annuel** (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir qui feront l'objet d'un échange à l'occasion des entretiens professionnels.

Monsieur le Président propose d'instaurer ces deux primes et de définir le cadre général pour chaque cadre d'emplois selon les modalités précisées ci-après :

MISE EN PLACE DE L'IFSE

I/ Les bénéficiaires :

Au vu des dispositions réglementaires, l'IFSE ainsi mis en place est attribuée aux agents titulaires, non titulaires et stagiaires mais également étendu aux agents contractuels de droit public relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 sur les mêmes bases que celles prévues pour les fonctionnaires assurant des missions de même nature et même niveau hiérarchique.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents recrutés sur une durée de service hebdomadaire inférieure au temps plein sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- attachés
- rédacteurs
- adjoints administratifs

II/ Modalités d'attributions individuelles et périodicité de versement :

1/ Périodicité de versement :

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE est versé mensuellement sur la base d'1/12ème du montant annuel individuel. Il est attribué et modulé par voie d'arrêté individuel de l'autorité territorial notifié à l'agent, dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la Fonction Publique d'Etat ou selon les critères fixés, par l'assemblée délibérante.

Le montant est proratisé, dans les mêmes conditions que le traitement, en fonction du temps de travail (temps partiel, temps non complet et durée de service hebdomadaire inférieure au temps plein).

2/ Modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Dans le cas de certains congés, le versement de l'IFSE sera réglé aux agents titulaires, non titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, conformément aux dispositions du décret n°2010-997 du 26 août 2010 à savoir, maintien des primes dans les mêmes conditions que le traitement dans les cas suivants :

- congés de maladie ordinaire plein traitement pendant les 3 premiers mois, puis demi-traitement pendant 9 mois ;
- congés annuels, jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, autorisations spéciales d'absence, formation (plein traitement) ;
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique (plein traitement) ;
- congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement).

Il sera suspendu totalement pendant :

- le congé de longue maladie
- le congé de longue durée
- le congé de grave maladie

3/ conditions de réexamen du montant de l'IFSE :

Le montant de l'indemnité de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :
- en cas de changement de fonctions, changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou suite à la réussite à un concours ;
- a minima, tous les 3 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

4/ Clause de revalorisation :

Les montants maxima (plafonds) de l'IFSE évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.
L'IFSE sera revalorisée automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

5/ Critères de détermination des groupes de fonctions et montants maxima

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents **groupes de fonctions** (cf annexe) dont le nombre sera défini sans pouvoir être inférieur à 1, au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions;
- sujétions particulières du poste au regard de son environnement professionnel;

L'expérience professionnelle acquise est la nouveauté du dispositif. Sa prise en compte permet de valoriser notamment :

- sa capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté;
- les formations suivies;
- la connaissance de son environnement de travail et des procédures;
- l'approfondissement des savoirs techniques, professionnels ;

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

- etc...

Toutefois l'expérience professionnelle doit être différenciée de l'ancienneté qui se matérialise par les avancements d'échelon et de la valorisation de l'engagement et de la manière de servir qui est prise en compte dans l'attribution du CIA.
L'expérience professionnelle est un critère individuel dont l'influence se traduit dans le montant de l'IFSE qui sera attribué à l'agent.

MISE EN PLACE DU CIA

I/ Les bénéficiaires :

Au vu des dispositions réglementaires, le CIA ainsi mis en place est attribué aux agents titulaires, non titulaires et stagiaires.
Il est aussi étendu aux agents contractuels de droit public relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 qui compte 12 mois d'ancienneté sein de la collectivité.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents recrutés sur une durée de service hebdomadaire inférieure au temps plein sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- attachés
- rédacteurs
- adjoints administratifs

II/ Modalités d'attributions individuelles et périodicité de versement :

1/ Périodicité de versement :

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel en deux fractions (juin et décembre) en année N selon la réalisation des objectifs issus de l'entretien professionnel réalisé en N-1. Il est attribué et modulé par voie d'arrêté individuel de l'autorité territorial notifié à l'agent, dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la Fonction Publique d'Etat ou selon les critères fixés, par l'assemblée délibérante.
Il ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé, dans les mêmes conditions que le traitement, en fonction du temps de travail (temps partiel, temps non complet et durée de service hebdomadaire inférieure au temps plein).

2/ Modalités de maintien ou de suppression du CIA :

Dans le cas de certains congés, le versement du CIA sera réglé aux agents titulaires, non titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, conformément aux dispositions du décret n°2010-997 du 26 août 2010 à savoir, maintien des primes dans les mêmes conditions que le traitement dans les cas suivants :

- congés de maladie ordinaire plein traitement pendant les 3 premiers mois, puis demi-traitement pendant 9 mois ;
- congés annuels, jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, autorisations spéciales d'absence, formation (plein traitement) ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

- congés pour accident de service ou maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique (plein traitement) ;
- congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement).

Il sera suspendu totalement pendant :

- le congé de longue maladie
- le congé de longue durée
- le congé de grave maladie

Le CIA est lié aux objectifs personnels de l'agent fixés dans le cadre de l'entretien professionnel annuel. En cas d'une absence de l'agent impactant la réalisation des objectifs fixés en année N, le maintien, la modulation ou la suspension du CIA ne pourra intervenir qu'en année N+1.)

3/ Clause de revalorisation :

Les montants maxima (plafonds) du CIA évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.
Le CIA sera revalorisé automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par
référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

4/ Critères de détermination des groupes de fonctions et montants maxima

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents **groupes de fonctions** (cf. annexe) dont le nombre sera défini sans pouvoir être inférieur à 1, au regard des critères professionnels suivants appréciés lors des entretiens d'évaluation professionnelle :

- l'investissement personnel dans l'exercice des fonctions ;
- la capacité à travailler en équipe;
- et plus généralement le sens du service public et la conscience professionnelle.

REGLES DU CUMUL DU RIFSEEP

Le RIFSEEP est **par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir**.

En conséquence, au vu des dispositions règlementaires, il se substitue aux primes suivantes :

- la prime de fonction et de résultats (PFR) ;
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) ;
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ;
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P) ;
- la prime de service et de rendement (P.S.R.) ;
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) ;
- la prime de fonction informatique.

Le RIFSEEP se cumule en revanche avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement) ;
- les dispositifs d'intéressement collectif ;
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA ;
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, …).

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

PRISE D'EFFET

Les dispositions de la délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de la légalité et à celle de la publication et notification.

Les dispositions des délibérations antérieures instituant le régime indemnitaire à laquelle se substitue le RIFSEEP, est abrogée.

Il est précisé que les agents appartenant à des cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels transposant le RIFSEEP n'ont pas encore été publiés, les primes actuellement versées sont maintenus jusqu'à la parution des textes.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur le Président

DECIDE

Article 1
d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ainsi que les primes et indemnités cumulables avec ce dispositif, selon les modalités définies ci-dessus dans les limites fixées par les textes de référence et dans les limites des crédits inscrits au budget au chapitre 012 chaque année.

Article 2
d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 3
d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 4
d'instaurer une revalorisation automatique des plafonds en fonction de l'évolution de la réglementation.

Article 5
de fixer pour l'IFSE et le CIA les montants maximum définis dans les tableaux joints en annexe 1 et 2 de la présente délibération.

Article 6
d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts du RIFSEEP, et des primes et indemnités cumulables avec ce dispositif, dans le respect des principes définis ci-dessus.

REÇU
le 10 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
SAINT-GAUDENS

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10 AVR. 2018
Et publication, affichage ou notification le : 10 AVR. 2018

ANNEXE 1

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

IFSE

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Filière administrative

*Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.*

Cadre d'emplois des attachés (A)			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXIMUM ANNUEL dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Direction d'une collectivité*	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	*Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service,*	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	*Responsable d'un service, de pôle*	25 500 €	25 500 €
Groupe 4	*Adjoint au responsable de service, chargé de mission*	20 400 €	20 400 €

*Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.*

Cadre d'emplois des Rédacteurs (B)			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXIMUM ANNUEL dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Responsable de service*	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	*Adjoint au responsable de la structure avec des fonctions de coordination, de pilotage*	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	*Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, technicien urbanisme*	14 650 €	14 650 €

*Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints***

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

administratifs des administrations *dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.*

Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs (C)			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXIMUM ANNUEL dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Assistant de Direction, responsable administratif, gestionnaire comptable, instructeur ADS*	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	*Ex : Secrétaire, agent d'accueil*	10 800 €	10 800 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

ANNEXE 2

CIA

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Filière administrative

*Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.*

Cadre d'emplois des attachés (A)			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXIMUM ANNUEL dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Direction d'une collectivité*	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	*Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service,*	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	*Responsable d'un service, de pôle*	4 500 €	4 500 €
Groupe 4	*Adjoint au responsable de service, chargé de mission*	3 600 €	3 600 €

*Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.*

Cadre d'emplois des Rédacteurs (B)			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXIMUM ANNUEL dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Responsable de service*	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	*Adjoint au responsable de la structure avec des fonctions de coordination, de pilotage*	2 185 €	2 185 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Groupe 3	*Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, technicien urbanisme*	1 995 €	1 995 €

*Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.*

Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs ©			
GROUPES DE FONCTIONS	**Emplois ou fonctions exercées**	**MONTANT MAXI ANNUEL Dans la collectivité**	**PLAFONDS INDICATIFS ANNUELS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Assistant de Direction, gestionnaire comptable, responsable administratif, instructeur ADS*	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	*Ex : Agent d'exécution, Agent d'accueil*	1200 €	1200 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo